



**Conseil exécutif 2015-2016 de
l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
Réunion 13
9 novembre 2015
16h00
Local A9-146
Procès-verbal**

Abréviations pouvant être utilisées pour alléger le PV

AGED = Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
AG = Assemblée générale de l'AGED
CA = Conseil d'administration de l'AGED
CADED = Confédération des associations d'étudiants en droit civil
CE = Conseil exécutif de l'AGED
CM = Conseil des membres de la FEUS
FEUS = Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke
ODJ = Ordre du jour
PV = Procès-verbal
REMDUS = Regroupement des étudiantes et des étudiants de maîtrise, de diplôme et de doctorat de l'Université de Sherbrooke
REQ = Registraire des entreprises du Québec
RGs = Règlements généraux
VP Acad = Vice-Présidente aux affaires académiques de l'AGED
VP Admin = Vice-Président aux affaires administratives de l'AGED
VP Comm = Vice-Présidente aux communications de l'AGED
VP Commandites = Vice-Président aux relations professionnelles de l'AGED
VP Exéc = Vice-Président Exécutif de l'AGED
VP Externe = Vice-Président aux affaires externes de l'AGED
VP Social = Vice-Président aux affaires sociales et sportives de l'AGED
UdeS = Université de Sherbrooke

Présents :

- Président = Philippe Bédard
- Trésorier = Félix Brissette
- VP Acad = Valéry Gauthier
- VP Admin = Nicolas Désilets-Laforge
- VP Comm = Stéphanie Bélanger
- VP Exéc = Charles-Olivier Parent
- VP Externe = Olivier Surprenant
- VP Social = Gabriel Bérubé-Bouchard

Absents :

- VP Commandites = Emmanuelle Boilard

Observateurs :

- Anne-Marie Dupuis
- Laury-Ann Bernier

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est constatée à : 16h00.

2. Désignation du praesidium :

- Président = Président ;
- Secrétaire = VP Admin.

3. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux des deux dernières réunions

4.1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2015

Adopté à l'unanimité.

4.2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2015

Adopté à l'unanimité.

5. Affaires spéciales

5.1. (D) Comité Law Games

Gabriel Bérubé-Bouchard demande au Comité de leur fournir le budget à jour.

Le Président du Comité le présente. Il souligne qu'étant donné que les commandites ne rentrent pas autant qu'elles l'étaient, le coût par tête a été augmenté de 75\$. Ce montant équivaut au montant qui était prévu pour le transport vers Halifax l'année passée. Il pourrait y avoir remboursement d'un certain montant si jamais les commandites rentrent de manière suffisante.

5.2. (D) Comité CIA

Valéry Gauthier s'adresse aux représentants du Comité CIA. Elle avait trouvé, l'année passée, qu'il manquait d'activités pour la Coupe des Vétérans, mais cette année, on dirait qu'il en manque encore plus. Elle demande quels sont les événements à suivre.

Les représentants lui répondent qu'ils n'ont rien de planifié.

Philippe Bédard déplore la situation.

Stéphanie Bélanger souligne qu'ils devraient en organiser et que le CE est prêt à s'impliquer activement dans l'organisation.

5.3. Retour sur la journée de grève du jeudi 5 novembre 2015

5.3.1. (D) Modification des RGs

Laury-Ann Bernier souligne au CE que, après moult discussions avec moult personnes, elle pense qu'il serait préférable d'inclure un article aux RGs qui prévoirait que les votes de grève ne se feraient pas voie référendaire.

Gabriel Bérubé-Bouchard est d'accord, mais il laisserait la Commission permanente de refonte des RGs proposer des articles en AG.

Stéphanie Bélanger pense que le CE devrait se pencher sur la question et proposer quelque chose, puisque c'est notre rôle.

Laury-Ann Bernier souligne qu'elle reste ouverte aux suggestions.

Olivier Surprenant pense aussi que le CE devrait démontrer de l'initiative. Il pense que c'est le moment de redémontrer notre « leadership » en rédigeant un brouillon pour ensuite le proposer aux membres.

Félix Brissette pense que ne rien faire n'est pas une solution. Il est, selon lui, nécessaire que le CE donne son point de vue de l'interne sur la situation.

Philippe Bédard, Valéry Gauthier, Félix Brissette et Nicolas Désilets-Laforge expriment de façon expresse qu'ils pensent qu'il faut « dealer » avec notre réalité facultaire. En effet, les gens ne sont pas majoritairement prêts à accorder une quelconque légitimité aux AGs même si les explications concernant le rôle de celles-ci sont données. Par conséquent, il faut prendre en compte l'opinion générale et s'adapter.

Olivier Surprenant souligne au CE qu'il est allé voir l'AGEFLESH et qu'il n'y aura plus de solidarité au niveau de la levée des cours lors de grèves.

Gabriel Bérubé-Bouchard propose le brouillon de règlement ci-dessous :

« Ce règlement vise à encadrer la procédure entourant les votes de grèves tenus par l'AGED, ainsi que les mesures concernant le fonctionnement des levées des cours s'y rattachant, s'il y a lieu.

ARTICLE I. ÉLIGIBILITÉ D'UN VOTE DE GRÈVE

Tout vote de grève, pour être validement adopté, doit avoir été fait sous les conditions suivantes :

- a) Une assemblée générale concernant un vote de grève, doit être convoquée au moins 5 jours ouvrables à l'avance et doit avoir un quorum minimal de 12%.*
- b) Advenant la décision de l'assemblée de tenir un vote de grève, ce dernier serait tenu par référendum.*
- c) L'Assemblée générale d'un quorum d'au moins 25%, sur décision vote au 2/3, pourra renverser le paragraphe 1b) et tenir le vote directement en assemblée.*

ARTICLE II. ASSEMBLÉES SOUS LE QUORUM

Concernant un mandat de grève, toute assemblée générale ne correspondant pas à la description prévue à l'article 1 a) ne peut qu'adopter le libellé de la question portant sur un tel mandat.

ARTICLE III. RÉFÉRENDUM

Le vote de grève par référendum se tient sur deux jours ouvrables, à un endroit commun aux étudiant-e-s membres de l'AGED.

Des campagnes des mobilisations partisans peuvent être tenues. Auquel cas, les membres désirant constituer de telles campagnes doivent communiquer l'exécutif, au lendemain de la convocation du référendum, afin d'exprimer leur désir de constituer une telle campagne.

La campagne référendaire se déroule sur deux jours ouvrables, précédant la période de votation. Tout article de mobilisation doit être retiré pour les jours de vote.

Les autres mesures usuelles des référendums, prévus dans les Règlements généraux de l'AGED s'appliquent à de tels votes de grèves. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Charles-Olivier Parent soulève son malaise ainsi que son profond désaccord quant à ce qui vient d'être adopté. Il souligne d'ailleurs que le problème par rapport aux votes de grève et à la reconnaissance de leur légitimité relève non pas des procédures de vote prévues dans les RGs ainsi que dans le Code Morin, mais plutôt de la compréhension déficiente des membres quant aux procédures d'assemblée et au principe de démocratie étudiante.

5.3.2. Retour sur la journée du jeudi 5 novembre 2015

Philippe Bédard a rencontré la direction de la Faculté de droit. Ils ont constaté une grande incompréhension de la part de tout le monde présent lors des événements du matin. Ils invitent les membres du CE à entamer une réflexion sur une possible modification au mode de votation.

Le CE rencontrera le décanat la semaine du 16 novembre 2015.

6. Affaires courantes

6.1. (I) CM FEUS 14 novembre

Olivier Surprenant souligne au CE que les exécutants n'ont pas besoin de venir à tous les comités d'étude, mais il faudrait que le CE au complet soit là durant le Conseil des membres de la FEUS.

6.2. (I) Party de fin de session

Philippe Normandeau vient présenter le point. Les premières années veulent louer un chalet pour faire un *party* de fin de session.

Gabriel Bérubé-Bouchard souligne les problèmes qui pourraient survenir. Il invite les représentants sociaux de première année à faire l'événement au printemps.

6.3. (D) Projet AGED

Huis clos.

7. Affaires nouvelles

7.1. (I) Vêtements de la fac

Valéry Gauthier mentionne au CE que les vêtements arriveront bientôt.

7.2. (D) Huis clos

Nicolas Désilets-Laforge mentionne au CE qu'il trouve que, lors des réunions du CE, il y a beaucoup de demandes de huis clos qu'il considère injustifiées. Il rappelle au CE que le huis clos sert à éviter que de l'information qui pourrait être dangereuse sorte et crée un tollé.

Le CE mentionne qu'il fera attention.

8. Varia

Caduc

9. Fermeture de la réunion

La fermeture de la réunion est constatée à : 19h03.